



## REGLEMENT INTERIEUR ACTIVITES PISCINE MUNICIPALE 2023-2024

### 1 – ADMISSION

#### - INSCRIPTION

Aucun enfant ou adulte ne peut être admis aux activités s'il n'a pas été inscrit.

Pour bénéficier du tarif commune, la personne devra être domiciliée à Biarritz et présenter un justificatif de domicile de moins de 6 mois (factures ou avis d'imposition)

#### - RESERVATIONS

Un nombre maximum de participants est fixé suivant les activités.

A cet effet, est instauré un système de réservations :

- ◆ En ligne sur le portail <http://piscine-biarritz.fr/>
- ◆ Directement auprès de l'accueil de la piscine.

### 2 – MODALITES PRATIQUES

#### ◆ Les activités enfants :

Les séances ont une durée de 30 mn (4/6 ans, Brasse, Dos-crawl), les bébés nageurs 45 mn.

#### ◆ Les activités adultes

Les leçons (brasse, dos-crawl) ont une durée de 30 mn, l'entraînement (maîtrise de 3 nages) 1h et les cours d'aquagym 45 mn.

**Toute réservation est due**, sauf circonstances exceptionnelles (justificatif médical, déménagement)

Une leçon pourra être reportée suivant les disponibilités, **24 heures à l'avance**, directement sur le portail ou à l'accueil de la piscine municipale.

**Les réservations sont ouvertes de septembre à juin, tout remplacement doit être effectué sur la période proposée selon les disponibilités du planning.**

### 3 – MODE DE PAIEMENT

- ◆ Paiement par carte bancaire pour la réservation des activités en ligne.
- ◆ Paiement par carte bancaire, par chèque ou en espèces pour la réservation des activités à l'accueil.



#### 4- TENUE

- Tous les participants doivent avoir une tenue conforme au règlement : Bonnet de bain obligatoire, short et bermudas interdits, lunettes recommandées.  
En cas de tenue non conforme, l'accès sera refusé.
- Il est impératif de se présenter 10 minutes avant le début de la séance.  
En cas de retard pour les leçons (**5 mn**), l'accès sera refusé et la séance ne sera pas reportée.
- Un bracelet à usage unique de couleur est délivré à chaque personne autorisée à accéder à la séance d'aquagym.

#### 5- RESPONSABILITE

Toutes les activités sont encadrées suivant les conditions définies par la réglementation en vigueur.

L'accueil et le pointage des activités se font au guichet d'entrée de la piscine ou par un MNS. Les enfants sont pris en charge par un MNS ou un agent d'entretien. A la fin de la séance les enfants sont sous la responsabilité des parents.

La direction pourra prendre les mesures qu'elle jugera nécessaire, à l'encontre d'un enfant dont le comportement mettrait en danger autrui ou porterait atteinte à la moralité et aux règles élémentaires de politesse et de respect.

#### 6- INFORMATIONS

Pour toute information, vous pouvez vous adresser :

- Directement à l'accueil de la piscine (Téléphone : 05.59.22.52.52),
- Par courriel : [piscine.municipale@biarritz.fr](mailto:piscine.municipale@biarritz.fr).